

SEANCE DU 11 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel SOUPIZET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2022

Présents : AUDONNET Sylvie, BURBAUD Didier, LACROIX Elisabeth, MENETRIER Alexandre, PINARD Marie-Jeanne, ROUSSET Christian, SOUPIZET Daniel, WAPELHORST Claudine.

Excusés : BECKER Pascal donne pouvoir à LACROIX Elisabeth, DUMAINE Christelle donne pouvoir à PINARD Marie-Jeanne, SAVY Stéphane.

Madame LACROIX Elisabeth a été nommée secrétaire.

2022-03-01 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit fixer le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales.

Le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation encore cette année et de retenir les taux portés sur l'état 1259 intitulé « *Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition* ».

Taxe foncière (bâti) :	41,75 %
Taxe foncière (non bâti) :	74.01 %
CFE :	26.42 %

Le produit total des 3 taxes s'élèverait donc à 240 546 € en 2022.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition tels que décrits ci-dessus. Il charge le Maire ou l'une de ses adjointes de remplir l'état en ce sens.

2022-03-02 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF (COMMUNE)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 de la commune.

Section de fonctionnement :

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits	701 873.63 €	432 591.00 €
Reports	Restes à réaliser N-1		
	Report N-1		269 282.63 €
TOTAUX		701 873.63 €	701 873.63 €

Section d'investissement :

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits	305 309.96 €	320 021.65 €
Reports	Restes à réaliser N-1	179 965.67 €	150 357.94 €
	Report N-1		14 896.04 €
TOTAUX		485 275.63 €	485 275.63 €

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2022 tel que présenté et autorise le Maire ou l'une de ses adjointes de signer tous les documents réglementaires.

2022-03-03 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF (ASSAINISSEMENT)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 du service assainissement.

Section de fonctionnement :

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits	15 239.89 €	10 000.00 €
Reports	Restes à réaliser N-1		
	Report N-1		5 239.89 €
TOTAUX		15 239.89 €	15 239.89 €

Section d'investissement :

		Dépenses	Recettes
Vote	Crédits	169 455.50 €	6 600.00 €
Reports	Restes à réaliser N-1		
	Report N-1		165 455.50 €
TOTAUX		169 455.50 €	169 455.50 €

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2022 tel que présenté et autorise le Maire ou l'une de ses adjointes de signer tous les documents réglementaires.

QUESTIONS DIVERSES :

Eclairage public : Le lampadaire de la route de Brigueuil est enfin mis en place et fonctionne. Les coûts liés à l'énergie augmentant considérablement cette année, le SDEG16 va être contacté pour modifier les horaires d'éclairage public dans un souci d'économie d'électricité. Il sera demandé d'allumer l'éclairage public de 23h à 6h pour ainsi économiser deux heures de consommation (1h le matin et 1h le soir)

Aménagement des abords : Dès les premières factures payées, une demande d'acompte va être envoyée au département. Un premier acompte des fonds européens devrait également être versé prochainement.

La séance a été clôturée à 11h52